

LES PLUMES

JOURNAL MENSUEL DE
LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL
DÉCEMBRE 2024 - JANVIER 2025



**FESTI-NEIGE
DE SAINTE-VICTOIRE
SAMEDI 22 FÉVRIER 2025
13H00 À 16H30**

LIEU: CLUB DE GOLF CONTINENTAL
1567 CH. DES PATRIOTES, SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL



Bonne lecture!

PROCHAINE ASSEMBLÉE
CONSEIL MUNICIPAL
3 FÉVRIER 2025, À 19H30,
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL



MICHEL AUCOIN

Maire

- Régie d'aqueduc
- Ressources humaines
- Sainte-Victoire en Fête



RÉJEAN CHAMPAGNE conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie



MARTIN COURNOYER conseiller

- Urbanisme
- Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut)
- Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Ruralité
- Minéraux Mart
- Sainte-Victoire en Fête
- Ressources humaines



CATHERINE FAUCHER conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC)
- Comité régional de développement social (CRDS)
- Ressources humaines
- Loisirs - Politique culturelle régionale



MICHEL ROY conseiller

- Bibliothèque
- Régie d'aqueduc
- Voirie
- Loisirs
- Sainte-Victoire en Fête



FRANÇOIS COURNOYER conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité
- Voirie



PASCALE POULIN conseillère

- Bibliothèque (substitut)
- Sainte-Victoire en Fête

Directeur-général, greffier-trésorier

REYNALD CASTONGUAY
POSTE 232

dg@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau

NATHALIE GIRARD
POSTE 224

ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration

MELISSA PELLETIER
POSTE 221

mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca



Technicienne en loisir

BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228

bprovençal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment

XAVIER RAJOTTE
POSTE 223

xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

Responsable des travaux publics

SÉBASTIEN BONFOND
POSTE 231

travauxpublics@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE

TAXES 2025

Veillez noter que les comptes de taxes municipales pour l'année 2025 seront postés le 27 janvier 2025. Les paiements seront maintenant fait en 4 paiements si vous le désirez. Les dates de paiements sont : 1er mars, 1er mai, 1er juillet et 1er septembre. Vous pouvez le faire par votre institution financière, par chèque, par débit ou en argent au bureau municipal (498, rang Sud) selon les heures d'ouverture. Pour toutes questions ou informations, vous pouvez communiquer au 450 782-3111 poste 221.

FESTI - NEIGE

Samedi le 22 février 2025 aura lieu la journée d'activités hivernales pour tous dans le cadre de « FESTI - NEIGE ». Cela aura lieu de 13h à 16h30 au Golf Continental (1567, chemin des Patriotes, Sainte-Victoire-de-Sorel). Je vous invite à consulter l'horaire complet de la journée dans votre journal municipal, sur notre site web et notre page Facebook. Je vous invite également à y participer en grand nombre !

BACS EXCÉDENTAIRES

Les étiquettes pour les bacs excédentaires sont maintenant disponibles au coût de 160\$ chacune. Vous devrez venir au bureau municipal (498, rang Sud) pour en faire l'achat. Notez que les étiquettes sont obligatoires lorsque vous voulez mettre plus d'un bac à déchets lors de la collecte hebdomadaire.

COURSES SUR NEIGE

L'évènement de courses de VTT, motocross et côte à côte sur neige dans le cadre du circuit « Quad Racing Québec » sera de retour dans notre municipalité, le 1ER février 2025 au parc Armand-Péloquin (347, montée Sainte-Victoire). C'est un évènement à ne pas manquer pour les amateurs de VTT!



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 9 décembre 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : Mme Catherine Faucher, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, François Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

Est absente : Mme Pascale Poulin

Est aussi présent : Reynald Castonguay, directeur général et greffier-trésorier.

Nombre de personnes : 8

Ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

4. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

4.1. Certificat de disponibilité de crédit

4.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Législation

5.1.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

5.1.2. Les comités 2025 - Autorisation

5.1.3. Déclarations d'intérêts pécuniaires des élus – Dépôt

5.2. Gestion financière

5.2.1. Assistance et accompagnement personnalisé pour la remise en état de la comptabilité et des finances de la municipalité – Mandat

5.2.2. Projet de règlement d'emprunt #424-24 pour l'achat de la propriété sise au 497 Rang Sud, Sainte-Victoire-Sorel - Avis de motion

5.2.3. Événement cycliste « L'enfer des Patriotes » 2025 – Autorisation de circuler

5.3. Gestion du personnel

5.3.1. Employé no 13-0099 – Autorisation de signer l'entente de transaction et quittance

5.3.2. Employé no 32-004 – Paiement des sommes relatives à une suspension sans solde

6. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

6.1. Surveillants de chalet - Embauche

6.2. Maison des jeunes (budget pour Noël – pour activités et autres) - Autorisation

6.3. Journée montréalaise des camps, édition 2025 – Autorisation pour l'inscription

6.4. Finalité des travaux de rénovation au bâtiment du « Presbytère » - Mandat

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. TRANSPORT

8.1. Entretien d'une section de fossé de l'emprise du Rand Nord – Mandat

8.2. Problématiques de drainage des fossés et des canalisations près de la rivière Richelieu, secteur résidentiel – Concept et projet de réalisation relatif aux infrastructures – Mandat élargi

8.3. Acquisition du lot 6 612 289 au Cadastre du Québec – Autorisation

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. CORRESPONDANCE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS – (20 minutes)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. Martin Coumoyer

Appuyé par : M. Michel Roy

IL EST RÉSOLU :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 157 du Code municipal qui a permis de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lors de la séance extraordinaire et que tous les membres du conseil étaient présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Réjean Champagne

Appuyé par : Mme Catherine Faucher

IL EST RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

Adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

4.1 CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Reynald Castonguay,
Directeur général, greffier et trésorier

4.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

	Budget 2024	Période du 1er novembre au 6 décembre
Administration générale	1 081 225 \$	174 778.33 \$
Sécurité publique	821 300 \$	6 891.38 \$
Transport, voirie et réseau routier	591 500 \$	84 853.94 \$
Hygiène du milieu	493 500 \$	71 715.52 \$
Santé et bien-être, logement social	4 450 \$	0.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	89 140 \$	12 838.24 \$
Loisirs & culture	381 400 \$	37 429.69 \$
Financement	747 485 \$	9 014.65 \$
- Immobilisation		0.00 \$
- Loisirs	25 000 \$	0.00 \$
- Voirie	100 000 \$	0.00 \$
- Administration	15 000 \$	0.00 \$
Total	4 350 000 \$	397 521.75 \$
Cours d'eau	- \$	- \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Roy

Appuyé par : M. Réjean Champagne

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport des dépenses tel que présenté.

Après délibération,

Le vote est demandé :

Pour : 3 conseillers soient, Mme Catherine Faucher, Messieurs Réjean Champagne, Michel Roy

Contre : 2 conseillers, soient, Messieurs Martin Cournoyer et François Cournoyer.

Adopté à la majorité

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 LÉGISLATION

5.1.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. Martin Coumoyer
Appuyé par : M. Michel Roy

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :

Janvier :	lundi 13 janvier
Février :	lundi 3 février
Mars :	lundi 3 mars
Avril :	lundi 7 avril
Mai :	lundi 5 mai
Juin :	lundi 2 juin
Juillet :	lundi 7 juillet
Août :	lundi 11 août
Septembre :	lundi 8 septembre
Octobre :	lundi 6 octobre
Novembre :	lundi 17 novembre
Décembre :	lundi 8 décembre

QUE toutes ces assemblées seront tenues à l'édifice municipal au 510, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, lesquelles débiteront à 19h30.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 272-24

5.1.2 LES COMITÉS 2025 - AUTORISATION

Voici la liste des comités qui seront effectifs à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Bibliothèque :

Michel Roy et Pascale Poulin (substitut)

Environnement :

François Cournoyer et Réjean Champagne

Urbanisme (CCU) :

Martin Cournoyer, Réjean Champagne, Lorraine Turcotte, Jean-Paul Larochelle, Marie-Linda St-Martin, Xavier Rajotte

Démolition :

Réjean Champagne, François Cournoyer et Catherine Faucher

Régie d'aqueduc :

Michel Roy et Michel Aucoin (substitut)

Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) : Catherine Faucher (représentante MRC), Céline Gariépy, Lorraine Turcotte, Denis Hébert, Martin Cournoyer et Bianka Provençal

Comité régional de développement social (CRDS) : Catherine Faucher (Bianka Provençal, substitut)

Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie :
Martin Cournoyer, François Cournoyer et Réjean Champagne

Loisirs

Martin Cournoyer, Catherine Faucher et Michel Roy

Politique culturelle régionale

Catherine Faucher

Ressources humaines

Michel Aucoin et Catherine Faucher

Voirie

Réjean Champagne, François Cournoyer et Michel Roy

Minéraux Mart

Martin Cournoyer, Guylaine Arnold, Pierre-Paul Simard, Reynald Castonguay, Mélissa Pelletier

Sainte-Victoire en Fête

Michel Roy, Martin Cournoyer, Pascale Poulin, Michel Aucoin, Genève Ethier, Kelliane Geoffrion.

Église :

Martin Cournoyer, Catherine Faucher, Bianka Provençal, Lorraine Turcotte, Alexandre Dion, Roland Mathieu et André Breton

Maires suppléants :

Janvier à décembre 2025 (12 mois) : Michel Roy

En l'absence du maire, les conseillers désignés au poste de maire suppléant sont autorisés à être signataires au compte bancaire de la municipalité à la Caisse Desjardins Entreprises, Richelieu-Yamaska.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme Catherine Faucher

Appuyée par : M. Réjean Champagne

QUE le conseil municipal accepte les comités ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.1.3 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS – DÉPÔT

En tant que directeur général, j'atteste que les membres suivants du conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence de leurs intérêts pécuniaires lors de cette séance ordinaire du conseil municipal.

- M. Michel Aucoin, maire
- M. Réjean Champagne, conseiller
- Mme Catherine Faucher, conseillère
- M. François Cournoyer, conseiller
- M. Martin Cournoyer, conseiller
- M. Michel Roy, conseiller
- Mme Pascale Poulin, conseillère

Que ses déclarations d'intérêts pécuniaires soient transmises par le directeur général sur le portail de communications électroniques du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

- **DÉPÔT**

5.2 GESTION FINANCIÈRE

5.2.1 ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR LA REMISE EN ÉTAT DE LA COMPTABILITÉ ET DES FINANCES DE LA MUNICIPALITÉ – MANDAT

CONSIDÉRANT les offres de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 27 novembre 2024, relatif à l'assistance et accompagnement personnalisé pour la remise en état de la comptabilité et des finances de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Roy

Appuyé par : Mme Catherine Faucher

ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de procéder à l'assistance et accompagnement personnalisé pour la remise en état de la comptabilité et des finances de la municipalité pour un montant de 13 200 \$ plus taxes et déboursés ou, selon les besoins, à un taux horaire de 165 \$, plus taxes, et déboursés applicables.

Adopté à l'unanimité

5.2.2. PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 424-24 POUR L'ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 497 RANG SUD, SAINTE-VICTOIRE-SOREL - AVIS DE MOTION

M. Martin Cournoyer

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro d'emprunt # 424-24 pour l'achat de la propriété sise au 497, Rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel.

5.2.3 ÉVÈNEMENT CYCLISTE « L'ENFER DES PATRIOTES » 2025 – AUTORISATION DE CIRCULER

Il est proposé par : M. Michel Roy

Appuyé par : M. Réjean Champagne

ET RÉSOLU :

D'autoriser les participants de l'événement de course cycliste « L'enfer des Patriotes » à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel les 17 et 18 mai 2025.

La municipalité se dégage de toute responsabilité entourant la sécurité de cet événement.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 274-24

5.3.1 EMPLOYÉ NO 13-0099 – AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT QUE l'employé 13-0099 était employée de la Municipalité jusqu'au 3 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de discussions, la Municipalité et l'employé 13-0099 ont convenu des modalités de fin d'emploi survenue le 3 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE lesdites modalités de terminaison d'emploi sont contenues dans une transaction et quittance à être signée par les parties au plus tard le 13 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour produire tous ses effets, ladite transaction et quittance doit être entérinée par le conseil municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mme Catherine Faucher

Appuyée par : M. Michel Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil entérine la transaction et quittance;

QUE le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à l'employé 13-0099 conformément aux modalités et conditions négociées sous réserve de la signature de ladite transaction et quittance par cette dernière;

QUE le conseil autorise le maire Michel Aucoin à signer la transaction et quittance ainsi que tous les documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue et d'y donner plein effet.

Adopté à l'unanimité.

5.3.2 EMPLOYÉ NO 32-004 – PAIEMENT DES SOMMES RELATIVES À UNE SUSPENSION SANS SOLDE

Mme Catherine Faucher se retire temporairement de la séance pour la durée des délibérations.

Attendu que l'employé no 32-004 n'avait pas vraiment de motifs valables d'être suspendu sans solde ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Roy

Appuyé par : M. Réjean Champagne

ET RÉSOLU :

De procéder à la régularisation qui suit, soit :

De verser la somme équivalant à 2 mois de salaire en appliquant les déductions qui s'imposent.

Que cette entente respecte la Loi sur les normes du travail.

Que cette entente soit signée par les parties et considérée en tant que transaction de quittance finale.

Après délibération,

Le vote est demandé :

Pour : 2 conseillers et le maire utilise son droit de vote, soient, Messieurs Réjean Champagne, Michel Roy et Michel Aucoin

Contre : 2 conseillers, soient, Messieurs Martin Cournoyer et François Cournoyer.

Adopté à la majorité

Mme Catherine Faucher revient s'asseoir avec les autres membres du conseil

6. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

6.1 SURVEILLANTS DE CHALET - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4 du règlement 370-18 prévoyant la politique d'embauche stipule que, pour les emplois étudiants au service des loisirs, le recrutement est effectué selon la démarche qui suit :

- *Vérifier parmi les étudiants qui ont travaillé l'année précédente si certains sont intéressés à revenir au travail, et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale.*

CONSIDÉRANT QUE certains employés ayant travaillé l'hiver précédent sont intéressés à revenir au travail, et que leur rendement a été jugé suffisant;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : M. François Cournoyer

De procéder à l'embauche des employés suivants à titre de surveillant de chalet pour la saison hivernale 2024-2025 : Danaé Dufault, Ézéquiél Dubé, William Trépanier, Marie-Lou Trépanier et Alexia Mandeville, Félix Goulet,

Les employés sont engagés aux conditions prévues au contrat d'embauche en annexe de la présente résolution.

La technicienne en loisir est autorisée à tenir des entrevues et à faire des recommandations au Conseil afin de pourvoir les postes manquants.

Adopté à l'unanimité.

6.2 MAISON DES JEUNES (BUDGET POUR NOËL – POUR ACTIVITÉS ET AUTRES) – AUTORISATION

Considérant la demande de refaire l'activité du dépouillement de l'arbre de Noël avec les jeunes pour l'année 2024 ;

Considérant que l'activité consiste à faire l'achat de matériel pour la maison des jeunes dont les adolescents pourront bénéficier lors de leur visite au quotidien ;

Considérant que durant la période des fêtes, les animateurs organiseront une activité sous la thématique de Noël, ainsi qu'un souper et débelleront les cadeaux sous le sapin avec les jeunes ;

Considérant que la maison des jeunes n'a pas de budget pour ce type d'activité et il demande de l'aide financière afin de faire l'achat de nouveaux jeux vidéo, jeux de société, matériel sportif, etc. ;

Considérant qu'il est prévu également une sortie pour les jeunes lors de la période des fêtes.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. Michel Roy
Appuyé par : Mme Catherine Faucher

IL EST RÉSOLU :

Il est proposé d'allouer un budget de 600\$ pour les activités demandées.

6.3 JOURNÉE MONTÉRÉGIENNE DES CAMPS, ÉDITION 2025 – AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION

Il est proposé par : M. Martin Coumoyer
Appuyé par : M. Michel Roy

IL EST RÉSOLU :

D'autoriser la technicienne en loisir à participer à la journée montréalaise des camps, édition 2025, qui se tiendra le jeudi 6 février 2025 à Saint-Rémi. Les frais d'inscriptions sont de 168.00 \$ plus taxes et les dépenses nécessaires pour les déplacements, les repas et l'hébergement seront remboursées selon les modalités prévues au règlement #382-19 relatif au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 279-24

6.4 FINALITÉ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU BÂTIMENT DU « PRESBYTÈRE » - MANDAT

Considérant la nécessité de finaliser les travaux de rénovation au 2^e étage du bâtiment « Presbytère » :

Considérant l'offre de service de gré à gré de la compagnie Solution Service d'entretien :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Martin Coumoyer

Appuyé par : M. Michel Roy

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité accorde le mandat à Solution Service d'entretien à taux horaire de 35 \$ / heure pour un montant maximal de 5 000 \$ plus taxes applicables pour procéder à la finalité des travaux de rénovation au 2^e étage du bâtiment « Presbytère », 517 Montée Ste-Victoire.

Adopté à l'unanimité.

8. TRANSPORT

RÉSOLUTION # 280-24

8.1 ENTRETIEN D'UNE SECTION DE FOSSÉ DE L'EMPRISE DU RAND NORD – MANDAT

Considérant l'importance de procéder à l'entretien d'une section d'environ 400 mètres de fossé du rang Nord, et ce, dans les meilleurs délais ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Réjean Champagne

Appuyé par : M. Martin Coumoyer

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité accorde le mandat à l'entreprise Transport Gaby Trépanier inc., pour un montant approximatif de 4 000\$, et ce, pour des travaux d'entretien de fossé sur une longueur approximative de 400 mètres pour une section du Rang Nord.

Adopté à l'unanimité.

8.2 PROBLÉMATIQUES DE DRAINAGE DES FOSSÉS ET DES CANALISATIONS PRÈS DE LA RIVIÈRE RICHELIEU, SECTEUR RÉSIDENTIEL – CONCEPT ET PROJET DE RÉALISATION RELATIF AUX INFRASTRUCTURES – MANDAT ÉLARGI

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Tetra Tech QI inc. daté du 9 décembre 2024 en regard à un ajustement du coût du mandat:

Il est proposé par : M. Michel Roy

Appuyé par : Mme Catherine Faucher

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accorde un montant supplémentaire de 7 000\$ plus taxes, pour terminer l'étude préliminaire relative à la situation actuelle.

Adopté à l'unanimité.

8.3 ACQUISITION DU LOT 6 612 289 AU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION

Considérant la correspondance reçue de Me Jean-Pierre Comeau, notaire, relativement à préparation d'une résolution afin d'autoriser la municipalité à acquérir le lot 6 612 289 au Cadastre du Québec conformément à l'entente signée le 28 mai 2024;

Il est proposé par : M. Michel Roy

Appuyée par : M. Martin Courmoyer

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel autorise l'acquisition du lot 6 612 289 au Cadastre du Québec conformément à l'entente signée le 28 mai 2024 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'acte notarié, les documents accessoires et tout autre document requis, au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

8.4 TRAVAUX DE RÉFECTION À L'ÉGLISE – ENTÉRINER LES DÉPENSES

Considérant les travaux de réfection à l'intérieure de l'église qui sont réalisés par Alékère Entrepreneur général inc. ;

Considérant les travaux réalisés en date du 31 octobre 2024 ;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. Martin Courmoyer

Appuyé par : M. François Courmoyer

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil entérine le paiement pour des travaux réalisés au 31 octobre 2024, basé sur la facture # 1482, pour un montant de 32 070.71 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

8.5 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU AU 305 RANG NORD - PAIEMENT PARTIEL – AUTORISATION

Considérant que les travaux sont reportés au printemps 2025 en raison des conditions météorologiques :

Considérant l'achat du ponceau et du matériel granulaire qui ont été achetés en novembre;

PAR CONSEQUENT,

Il est proposé par : M. Réjean Champagne

Appuyé par : M. Michel Roy

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accorde le paiement partiel pour le ponceau et le matériel granulaire pour un montant de 5 925 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 PRIORITÉS D'ACTION 2025-2026 SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les membres du conseil municipal communiquent au comité de sécurité publique, composé de représentants de la MRC de Pierre-De Saurel et de la Sûreté du Québec trois (3) priorités pour l'année 2025 :

Il est proposé par : M. François Cournoyer
Appuyé par : M. Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel soumette les trois (3) priorités suivantes :

- 1- Surveillance spéciale des lieux publics, tels que l'école, l'église, les parcs, les pistes cyclables, le centre récréatif et la maison de jeunes, le skate parc, les patinoires et tout autre espace public;
- 2- Application des règlements municipaux concernant la sécurité, paix et bon ordre, les nuisances, les règles de stationnement et autres;
- 3- Surveillance des infractions du code de la sécurité routière, en particulier les véhicules lourds et les limites de vitesse.

Adopté à l'unanimité.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. CORRESPONDANCE

1. Assemblée extraordinaire pour les prévisions budgétaires 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel - 17 décembre 19h30 - INFORMATION
2. Demande de commandite dans le cadre du Gala Agristars 2025
3. Statistiques de la Société de transport collectif (STC) de Pierre-De Saurel au 31 octobre 2024
4. Grille tarifaire 2025 de la Société de transport collectif (STC) de Pierre-De Saurel
5. Demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP - Municipalité d'Ogden – Appui
6. Calendrier 2025 - Séances ordinaires de la MRC Pierre-De Saurel
7. Approbation des règlements d'urbanisme 422-24 et 423-24 par la MRC Pierre-De Saurel
8. Rapport mensuel du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois d'octobre 2024

13. PÉRIODE DE QUESTIONS – (20 minutes)

- Les citoyens présents sont invités à poser des questions.

14. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Il est proposé par : M. Michel Roy
Appuyé par : M. François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée à 20h28.

Adopté à l'unanimité.

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le mardi 17 décembre 2024, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, François Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

Est aussi présent : Reynald Castonguay, directeur général et greffier-trésorier.

Nombre de citoyens présents : +/- 3

Ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Renonciation à l'avis de convocation

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Législation

3.1.1. Projet de règlement #425-24, décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2025 – Avis de motion

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – (20 minutes)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.1 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Étant tous présents, les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux dispositions du Code municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : M. Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 LÉGISLATION

PROJET DE RÈGLEMENT #425-24, DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR FINANCER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2025 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Martin Cournoyer

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement #425-24, décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2025.

- Le projet de règlement #425-24 est remis à tous les membres du conseil municipal et une copie est remise aux citoyens présents à cette séance extraordinaire.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté.

5. Période de questions (20 minutes)

Une période de questions est tenue.

6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. Michel Roy

Appuyé par : M. François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée à 20h17

Adopté à l'unanimité.

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le mardi 17 décembre 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, François Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

Est aussi présent : Reynald Castonguay, directeur général et greffier-trésorier.

Nombre de citoyens présents : +/- 3

Ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Gestion financière

3.1.1. Prévisions budgétaires 2025 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel - Présentation et adoption

3.1.2. Programme triennal d'immobilisations (PTI) - Présentation et adoption

4. PÉRIODE DE QUESTIONS – (20 minutes)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. Réjean Champagne

Appuyée par : M. Martin Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. GESTION FINANCIÈRE

3.1.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL - PRÉSENTATION ET ADOPTION

REVENUS

ACTIVITÉ	BUDGET 2024	BUDGET 2025
REVENUS DE TAXES		
Taxe foncière	2 545 700 \$	2 738 978 \$
TAXES, COMPENSATIONS, TARIFICATION		
SERVICES MUNICIPAUX		
Eau	190 000 \$	193 800 \$
Égouts (service de la dette)	35 000 \$	35 700 \$
Traitement des eaux usées	267 000 \$	266 209 \$
Matières résiduelles	20 160 \$	20 563 \$
Aqueduc rue Pierre	1 300 \$	1 334 \$
<i>Sous-Total</i>	513 460 \$	517 606 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Entretiens UV	15 000 \$	15 500 \$
Revenus loisirs	48 500 \$	57 000 \$
Raccordement aqueduc et égouts	10 000 \$	10 000 \$
Revenus - espaces publicitaires Les Plumes	2 000 \$	2 000 \$
Revenus de location - centre récréatif (Centre de services scolaire de Sorel-Tracy)	41 500 \$	42 330 \$
Revenus de location – immeubles municipaux	12 100 \$	10 100 \$
<i>Sous-Total</i>	129 100 \$	136 930 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		
IMMEUBLES DES RÉSEAUX		
Écoles primaires et secondaires	5 000 \$	9 000 \$
<i>Sous-Total</i>	5 000 \$	9 000 \$
IMPOSITION DE DROITS		

Licences et permis	5 000 \$	5 000 \$
Droits de mutation mobilières	100 000 \$	125 000 \$
Droits sur les carrières et sablières	20 000 \$	20 000 \$
<i>Sous-Total</i>	125 000 \$	150 000 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS		
Amendes - Sûreté du Québec	7 500 \$	4 500 \$
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊT		
Banques et autres institutions	2 000 \$	1 000 \$
Arriérés de taxes	10 000 \$	15 000 \$
<i>Sous-Total</i>	12 000 \$	16 000 \$
Appropriation du surplus	395 700 \$	182 000 \$
TRANSFERTS		
Programme TECQ 2010-2013 (intérêts)	4 775 \$	4 260 \$
Programme TECQ 2014-2018 (intérêts)	7 455 \$	7 000 \$
Programme d'aide à la voirie locale	10 000 \$	10 000 \$
Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)	77 500 \$	77 500 \$
Partenariat 2020-2024	129 915 \$	179 236 \$
Fonds régions et ruralité (FRR)	25 000 \$	21 500 \$
Redevances - Parc éolien Pierre-De Saurel	56 000 \$	60 055 \$
Aqueduc rue Chambly (financement 405-22) intérêts	3 500 \$	- \$
<i>Sous-Total</i>	314 145 \$	359 551 \$

<i>Financement à long terme</i>		
Programme TECQ 2010-2013 (capital) - financement 1	2 400 \$	- \$
Programme TECQ 2010-2013 (capital) - financement 2	7 200 \$	- \$
Programme TECQ 2010-2013 (capital) - financement 3	3 035 \$	- \$
Programme TECQ 2014-2018 (capital)	13 150 \$	13 600 \$
Programme TECQ 2019-2023 (capital)	274 110 \$	- \$
Aqueduc rue Chambly - Financement 405-22 (capital)	2 500 \$	
<i>Sous-Total</i>	302 395 \$	13 600 \$
TOTAL DES REVENUS	4 350 000 \$	4 128 165 \$

CHARGES		
ACTIVITÉ	BUDGET 2024	BUDGET 2025
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
RÉMUNÉRATION		
CONSEIL		
Rémunération des élus	95 015 \$	96 915 \$
GREFFE		
Élection	- \$	25 000 \$
GESTION DU PERSONNEL		
Rémunération des employés municipaux (administration)	255 310 \$	317 89 \$
Assurances collectives	36 000 \$	36 720 \$
Associations professionnelles	8 000 \$	8 000 \$
Reconnaissance des employés	1 700 \$	1 700 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
BIENS ET SERVICES		

Poste et transport	8 500 \$	8 670 \$
Communications et affichage	25 000 \$	25 500 \$
Téléphonie	9 000 \$	9 180 \$
Internet et informatique	25 050 \$	25 200 \$
Congrès et délégations	15 000 \$	15 300 \$
Site web et applications	2 500 \$	2 550 \$
Autres	2 600 \$	2 600 \$
Articles ménagers et articles de cuisine	2 700 \$	2 754 \$
Fournitures de bureau, imprimés et livres	17 500 \$	17 850 \$
SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES		
Honoraires professionnels	56 500 \$	65 580 \$
Services techniques	55 000 \$	70 000 \$
AUTRES		
Entretien des infrastructures municipales administratives	37 725 \$	38 480 \$
CONTRIBUTION À DES ORGANISMES	428 125 \$	452 728 \$
Sous-total:	1 081 225 \$	1 222 619 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police	295 000 \$	317 686 \$
Sécurité incendie	480 000 \$	473 600 \$
Sécurité civile	6 100 \$	6 222 \$
Autres	40 200 \$	40 904 \$
Sous-total:	821 300 \$	838 412 \$

TRANSPORT		
Réseau routier		
Voirie municipale	381 500 \$	338 330 \$
Enlèvement de la neige	196 000 \$	226 852 \$
Éclairage des rues	14 000 \$	14 280 \$
Sous-total	591 500 \$	579 462 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	188 000 \$	216 516 \$
Réseau et distribution de l'eau potable	5 000 \$	5 100 \$
Traitement des eaux usées	18 500 \$	18 870 \$
Réseaux d'égout (entretien)	15 000 \$	15 300 \$
Matières résiduelles	267 000 \$	266 209 \$
Sous-total	493 500 \$	521 995 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Logement social	4 450 \$	4 539 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Aménagement, urbanisme et zonage		
Administration et informatique	17 140 \$	17 483 \$
Honoraires professionnels	72 000 \$	72 040 \$
Sous-total:	89 140 \$	89 523 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Activités récréatives	223 900 \$	254 025 \$
Centres communautaires	77 000 \$	85 000 \$
Parcs et terrains de jeux	15 500 \$	15 175 \$
Événements, expositions et foires	15 000 \$	18 500 \$

Autres	10 000 \$	10 000 \$
Bibliothèque	40 000 \$	50 000 \$
Autres	- \$	- \$
Sous-Total:	381 400 \$	432 700 \$
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT		
Règlement d'emprunt 313-10	74 986 \$	76 170 \$
Règlement d'emprunt 345-15	126 549 \$	126 477 \$
Règlement d'emprunt 388-20	521 562 \$	95 981 \$
Règlement d'emprunt 405-22	23 086 \$	21 670 \$
Frais de financement – Aqueduc rue Pierre	1 302 \$	1 250 \$
Nouveau Règlement emprunt-Garage municipale	- \$	7 125 \$
Sous-Total:	747 485 \$	328 673 \$
IMMOBILISATIONS		
Immobilisations - Administration	15 000 \$	10 000 \$
Immobilisations - Voirie	100 000 \$	- \$
Immobilisations - Aménagement, urbanisme et développement	- \$	30 000 \$
Immobilisations - Loisirs	25 000 \$	50 000 \$
Sous-Total:	140 000 \$	90 000 \$
AFFECTATIONS		
Remboursement du Fonds de roulement	- \$	32 242 \$
Réserve élection	- \$	(12 000) \$
Sous-Total:	- \$	20 242 \$
TOTAL DES CHARGES	4 350 000 \$	4 128 165 \$

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : M. Michel Roy

QUE le budget 2025 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

3.1.2 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) - PRÉSENTATION ET ADOPTION

Il est proposé par : Mme Pascale Poulin

Appuyé par : Mme Catherine Faucher

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, suivant :

IMMOBILISATIONS	
ACTIVITÉ	2025
ADMINISTRATION	
Investissements dans les services administratifs et informatiques (Budget)	10 000 \$
<i>Sous-Total</i>	10 000 \$
VOIRIE	
Achat garage - Travaux publics (Règlement d'emprunt)	375 000 \$
<i>Sous-Total</i>	375 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
Achat terrain (Budget)	30 000 \$
<i>Sous-Total</i>	30 000 \$
LOISIRS	
Rénovation - Réfection de l'église (Budget)	25 000 \$
Ajout d'infrastructures de loisir - parcs et terrains de jeux (Budget)	25 000 \$
<i>Sous-Total</i>	50 000 \$
TOTAL	465 000 \$

IMMOBILISATIONS	
ACTIVITÉ	2026
ADMINISTRATION	
Amélioration et embellissement des espaces publics (Budget)	50 000 \$
Réfection des bâtiments municipaux (Budget)	40 000 \$
Sous-Total	90 000 \$
VOIRIE	
Travaux d'entretien et d'asphaltage des chemins municipaux (Subvention)	500 000 \$
Travaux d'amélioration du drainage des eaux pluviaux (Subvention)	100 000 \$
Sous-Total	600 000 \$
LOISIRS	
Ajout d'infrastructures de loisir favorisant l'attrait/la rétention de jeunes familles (Budget)	5 000 \$
Ajout d'infrastructures de loisir adaptés aux besoins des aînés (Budget)	5 000 \$
Sous-Total	10 000 \$
TOTAL	700 000 \$

IMMOBILISATIONS	
ACTIVITÉ	2027
ADMINISTRATION	
Investissements dans les services administratifs (Budget)	10 000 \$
Sous-Total	10 000 \$
VOIRIE	
Travaux d'entretien et d'asphaltage des chemins municipaux (Subvention)	500 000 \$
Réfection de l'aqueduc (Subvention)	100 000 \$
Sous-Total	600 000 \$
LOISIRS	
Ajout d'infrastructures de loisir favorisant l'attrait/la rétention de jeunes familles (terrains de soccer et parc école Armand-Péloquin) (Budget)	10 000 \$
Ajout d'infrastructures de loisir adaptés aux besoins des aînés (luminaires solaires au parc Armand-Péloquin) (Budget)	2 000 \$
Sous-Total	12 000 \$
TOTAL	622 000 \$

Adopté à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

RÉSOLUTION #289-24

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : M. François Cournoyer

Appuyé par : M. Michel Roy

QUE l'assemblée soit levée à 19h58

Adopté à l'unanimité.

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 13 janvier 2025, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, François Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

Est aussi présent : Reynald Castonguay, directeur général et greffier-trésorier.

Nombre de personnes : 5

Ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, 19h30

3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, 20h

4. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

4.1. Certificat de disponibilité de crédit

4.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Législation

5.1.1. Projet de règlement #425-24, décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2025 – Adoption

5.1.2. Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY) – Adoption

5.1.3. Projet d'entente entre la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY) et les municipalités membres – Autorisation de signer cette entente

5.1.4. Office d'habitation Pierre-De Saurel - Résidence de Sainte-Victoire-de-Sorel – Budget 2024 révisé - Approbation

5.1.5. Office d'habitation Pierre-De Saurel - Résidence de Sainte-Victoire-de-Sorel – Budget 2025 - Approbation

5.2. Gestion financière

5.2.1. Travaux de réfection à l'Église au 31 décembre 2024 - Autorisation de payer

5.2.2. Services de cartes Desjardins – Modification de la limite de crédit d'une carte Visa Desjardins

5.3. Gestion du personnel

5.3.1. Surveillant au chalet et patinoire - Embauche

5.3.2. Employé no 32-0153 – Fin de probation

6. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

6.1. Activités pour la semaine de relâche - Autorisation

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. TRANSPORT

8.1. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Engagement des modalités

8.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2024 - Engagement des modalités

8.3. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2024 – Reddition de comptes - Mandat à un auditeur

8.4. Demande d'installation d'une lumière clignotante à l'intersection des routes no 133 et no 239 auprès du MTQ - Autorisation

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Étangs aérés - Renouvellement du contrat Nordikeau, période d'environ 6 mois - Autorisation

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. CORRESPONDANCE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS – (20 minutes)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : M. Michel Roy

IL EST RÉSOLU :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par : M. Réjean Champagne

Appuyé par : Mme Catherine Faucher

IL EST RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

Adopté à l'unanimité.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024, 19H30

Il est proposé par : M. Michel Roy

Appuyé par : M. Martin Cournoyer

IL EST RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, 19h30.

Adopté à l'unanimité.

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024, 20H

CONSIDÉRANT l'article 157 du Code municipal qui a permis de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lors de la séance extraordinaire et que tous les membres du conseil étaient présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme Catherine Faucher

IL EST RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, 20h.

Adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

4.1 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Reynald Castonguay,
Directeur général, greffier et trésorier

4.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

	Budget 2024	Période du 7 décembre 2024 au 10 janvier 2025
Administration générale	1 081 225 \$	111 046.94 \$
Sécurité publique	821 300 \$	11 305.19 \$
Transport, voirie et réseau routier	591 500 \$	86 504.95 \$
Hygiène du milieu	493 500 \$	299.21 \$
Santé et bien-être, logement social	4 450 \$	0.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	89 140 \$	5 824.70 \$
Loisirs & culture	381 400 \$	15 360.53 \$
Financement	747 485 \$	0.00 \$
- Immobilisation		0.00 \$
- Loisirs	25 000 \$	0.00 \$
- Voirie	100 000 \$	0.00 \$
- Administration	15 000 \$	0.00 \$
Total	4 350 000 \$	230 341.52 \$
Cours d'eau	- \$	- \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Pascale Poulin

Appuyée par : M. François Cournoyer

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport des dépenses tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 LÉGISLATION

5.1.1 PROJET DE RÈGLEMENT #425-24, DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR FINANCER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2025 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a établi les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes, compensations, tarifs et autres redevances, ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement tient compte des dispositions contenues à la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F2.1 relatives à la possibilité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir au prélèvement d'une compensation pour services municipaux à l'égard des immeubles situés sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement est donné ce 17 décembre 2024, 20h ;

ATTENDU que d'après le budget ci-dessus, la municipalité doit prévoir au cours de l'année 2025, aux fins d'administration générale, des dépenses s'élevant à 4 128 165 \$;

ATTENDU que l'évaluation imposable s'élève à 652 074 200 \$;

ATTENDU que les revenus autres que la taxe foncière s'élèvent à 1 389 187 \$;

ATTENDU que pour couvrir la différence entre lesdites dépenses et le revenu non foncier, il est nécessaire de prélever sur les biens imposables de la municipalité les sommes suivantes :

2 738 978 \$	sur les biens imposables de la municipalité à titre d'impôt foncier ;
193 800 \$	sur les propriétés desservies par le règlement d'aqueduc
20 563 \$	sur les propriétés desservies par le règlement des égouts sanitaires ;
266 209 \$	sur les propriétés desservies par le règlement des matières résiduelles

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : M. Michel Roy

Et est résolu

QUE le projet de règlement numéro 425-24 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 – TAXES FONCIÈRES

- 1.1. Il est par le présent règlement imposé qu'une taxe foncière générale de **0,42 \$** par 100\$ d'évaluation sera imposée et prélevée sur tous les biens imposables de la municipalité (à l'exception des immeubles agricoles et boisés enregistrés).
- 1.2. Il est également imposé qu'une une taxe foncière agricole de **0,42\$** par 100\$ d'évaluation sera imposée et prélevée sur tous les immeubles agricoles et boisés enregistrés tels qu'identifiés dans le rôle d'évaluation 2025.
- 1.3. La taxe foncière générale sera présentée en 3 volets distincts sur le compte de taxes 2025, soit :
 - 1) La taxe foncière générale
 - 2) La MRC de Pierre-De Saurel
 - 3) La Sûreté du Québec (police)
 - 4) Le service d'incendie

ARTICLE 2 – COMPENSATIONS, SERVICE PUBLIC D'AQUEDUC

- 2.1. Il est par le présent règlement imposé une compensation selon un tarif général de base de **122 \$** par unité d'occupation desservie par le réseau d'aqueduc tel que décrit par le règlement # 86-72, à laquelle s'ajoute une somme supplémentaire qui sera prélevée sur l'ensemble des propriétés décrétées par le règlement # 302-07 (Règlement concernant l'installation de l'aqueduc sur la rue Pierre).
- 2.2. La taxe de base pour le service public d'aqueduc inclus les frais d'entretien du réseau et donne droit à une consommation annuelle de 10 000 gallons d'eau par unité d'occupation.

Pour toute consommation annuelle excédant 10 000 gallons, une compensation pour la consommation supplémentaire est établie comme suit :

0.95 \$ par mille gallons d'eau excédentaire consommée annuellement, jusqu'à concurrence de 50 000 gallons annuellement;

1.00 \$ par mille gallons d'eau excédant les 50 000 gallons supplémentaires d'eau consommée annuellement.

- 2.3. Il est également décrété que la lecture des compteurs est effectuée une fois l'an au début de chaque année et détermine la consommation d'eau réelle pour l'année se terminant à cette date. La lecture sera faite par le citoyen, à la demande de la municipalité à moins d'avis contraire. Si aucune lecture n'est transmise à la municipalité, la dernière lecture réelle sera inscrite en ajoutant **25%**.

ARTICLE 3 – COMPENSATIONS, SERVICE PUBLIC D'ÉGOÛTS

- 3.1. Il est par le présent règlement imposé qu'une somme de **122 \$** par unité d'occupation desservie par le réseau des égouts sanitaires sera imposée et prélevée pour l'entretien du réseau, et qu'une somme supplémentaire sera prélevée sur l'ensemble des propriétés décrétées par le règlement #313-10 et qui participent au financement.
- 3.2. Il est également imposé qu'une somme supplémentaire de **25 \$** par unité d'occupation desservie par le réseau des égouts sanitaires sera imposée et prélevée pour financer les immobilisations nécessaires pour le réseau d'égouts.

ARTICLE 4 – COMPENSATIONS, MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 4.1. Il est par le présent règlement imposé qu'une somme maximale de 203,29 \$ par unité d'évaluation desservie par le ramassage des collectes de matières résiduelle, à être fournie par la MRC de Pierre-De Saurel.
- 4.2. Tout propriétaire qui souhaite se munir d'un bac supplémentaire pour la collecte des matières résiduelles devra se procurer une étiquette au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Les frais prévus pour les bacs supplémentaires sont les suivants :
- 160 \$** par étiquette utilisée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

L'étiquette doit être apposée sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées). Tout bac supplémentaire qui ne sera pas muni de cette étiquette ne sera pas ramassé par le service de collectes des matières résiduelles.

ARTICLE 5 – TAXES SPÉCIALES, ENTRETIEN DES COURS D'EAU

- 5.1. Il est par le présent règlement décrété que tout compte provenant de la MRC de Pierre-De Saurel concernant les cours d'eau et approuvé par règlement sera facturé à chaque propriétaire concerné selon la répartition déterminée par résolution du conseil municipal et selon les données de la MRC de Pierre-De Saurel. Celle-ci se fera sous forme de taxe.

ARTICLE 6 – PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES

- 6.1. Il est par le présent règlement décrété que le paiement du compte de taxes sera établi selon l'échéancier suivant :

1 ^{er} mars 2025 :	Date d'échéance pour le versement unique Date d'échéance pour le premier versement
1 ^{er} mai 2025 :	Date d'échéance pour le deuxième versement
1 ^{er} juillet 2025 :	Date d'échéance pour le troisième versement
1 ^{er} septembre 2025 :	Date d'échéance pour le quatrième versement

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

- 7.1 Il est décrété que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Michel Aucoin
Maire

Reynald Castonguay
Directeur général
Greffier-trésorier

5.1.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA (RIARY) – ADOPTION

Il est proposé par : M. Michel Roy
Appuyé par : M. Réjean Champagne

D'accepter les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY), telles que présentées. La quote-part annuelle pour la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est fixée 216 516.12 \$ (soit 18 043\$/mois).

Adopté à l'unanimité.

5.1.3 PROJET D'ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA (RIARY) ET LES MUNICIPALITÉS MEMBRES – AUTORISATION DE SIGNER CETTE ENTENTE

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie est propriétaire de certains équipements sur le territoire de la Municipalité, et ce, afin de réaliser ses objets;

ATTENDU QUE l'article 621 du Code municipal [ajuster, à l'égard d'une municipalité régie par la LCV, en indiquant 468.52 permet à une régie et à une municipalité locale de conclure une entente par laquelle, notamment, l'une fournit des services à l'autre;

ATTENDU QU'il y a lieu pour les parties de conclure la présente entente afin que la Municipalité assure le service d'entretien et de contrôle à l'égard des équipements qui sont énumérés au document joint en Annexe de l'entente;

ATTENDU QUE suivant la Loi, la présente entente ne peut valoir que pour la durée non écoulée de l'entente en vertu de laquelle la Régie est constituée soit, ici, jusqu'au 2040;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Roy
Appuyé par : M. Réjean Champagne

ET RÉSOLU :

D'autoriser M. Michel Aucoin, maire, ainsi que M. Reynald Castonguay, directeur général, à signer l'entente proposée par la Régie (RIARY), et ce, pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

5.1.4 OFFICE D'HABITATION PIERRE-DE SAUREL - RÉSIDENCE DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL – BUDGET 2024 RÉVISÉ - APPROBATION

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel approuve le budget 2024 révisé de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour la résidence de Sainte-Victoire-de-Sorel située au 1, rue Oscar.

Adopté à l'unanimité

5.2 GESTION FINANCIÈRE

5.2.1 TRAVAUX DE RÉFECTION À L'ÉGLISE AU 31 DÉCEMBRE 2024 - AUTORISATION DE PAYER

Considérant les travaux de réfection à l'intérieure de l'église qui sont réalisés par Alékère inc. Entrepreneur général ;

Considérant les travaux réalisés jusqu'au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme Catherine Faucher

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture no 1519 au montant de 20,172.96 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.2.2. SERVICES DE CARTES DESJARDINS – MODIFICATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT D'UNE CARTE VISA DESJARDINS

Il est proposé par : Mme Catherine Faucher

Appuyée par : M. Martin Cournoyer

QUE le conseil autorise Reynald Castonguay, directeur général et greffier-trésorier à faire une demande auprès de la Caisse Desjardins Pierre-de Saurel pour modifier la limite de crédit de la carte Visa Desjardins terminant par le numéro 7019, et ce, de 1 000\$ à 5 000\$ au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité

5.3 GESTION DU PERSONNEL

5.3.1 SURVEILLANT AU CHALET ET PATINOIRE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4 du règlement 370-18 prévoyant la politique d'embauche stipule que, pour les emplois étudiants au service des loisirs, le recrutement est effectué selon la démarche qui suit :

- *Vérifier parmi les étudiants qui ont travaillé l'année précédente si certains sont intéressés à revenir au travail, et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale.*

CONSIDÉRANT QUE Mme Anaëlle Rioux, surveillante de Chalet, a signifié son intérêt pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la Technicienne en Loisir recommande l'embauche de Mme Rioux

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. Michel Roy
Appuyé par : Mme Catherine Faucher

De procéder à l'embauche de l'employée suivante à titre de surveillante de chalet et patinoire pour la saison hivernale 2024-2025 : Mme Anaëlle Rioux.

L'employé est engagé aux conditions prévues au contrat d'embauche en annexe de la présente résolution.

La technicienne en loisir est autorisée à tenir des entrevues et à faire des recommandations au Conseil afin de combler les postes manquants.

Adopté à l'unanimité.

5.3.2 EMPLOYÉ NO 32-0153 - FIN DE PROBATION

Attendu que l'employé no 32-0153 a été embauché le 25 juin 2024;

Attendu que l'employé répond adéquatement, relativement à ses compétences, aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer
Appuyé par : M. Réjean Champagne

ET RÉSOLU :

De procéder à la régularisation du contrat de travail qui suit, soit :

D'augmenter le salaire de 5 000 \$ de plus que ce qui avait été prévu initialement, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2025;

Que le salaire soit ajusté de 3 % à partir du 1^{er} janvier 2026, et ce, à chaque 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2029.

Adopté à l'unanimité.

6. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Il est proposé par : Mme Catherine Faucher

Appuyée par : M. Michel Roy

D'autoriser la technicienne en loisir à planifier diverses activités offertes aux jeunes et aux familles pour la semaine de relâche 2025, incluant une sortie aux glissades sur neige, des activités de patin libre, animation à la bibliothèque et des activités pour la maison de jeunes, pour un budget total de 2420.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. TRANSPORT

8.1 PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – ENGAGEMENT DES MODALITÉS

Dossier no : UEF93926 – 53025 (16) – 20240410-032

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Réjean Champagne

Appuyé par : M. Michel Roy

Il est résolu et adopté que le conseil de municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel approuve les dépenses d'un montant de 69 573,00 \$ plus taxes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Maire		Directeur général, Greffier-trésorier

Adopté à l'unanimité.

8.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019 À 2024 - ENGAGEMENT DES MODALITÉS

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme Catherine Faucher

IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

- *Travaux de priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales (32 467 \$)*
- *Travaux de priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (1 459 646 \$)*
- *Travaux de priorité 4 - Voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (36 811 \$)*

Coût total des travaux - priorités 1 à 4 (1 528 924 \$)

Investissements prioritaires prévus et réalisés : 1 528 924 \$

Montant de la contribution gouvernementale : 1 528 924 \$

Surplus/Déficits : 0 \$

Adopté à l'unanimité.

8.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019 À 2024 – REDDITION DE COMPTES - MANDAT À UN AUDITEUR

Considérant qu'une reddition de comptes est exigée à chacune des municipalités pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées.

Considérant que la reddition de comptes doit indiquer les travaux réalisés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2024 inclusivement et les coûts réels de leur réalisation.

Considérant qu'un rapport d'un auditeur validant la reddition de comptes sur la base des coûts réels devra être transmis au Ministère au plus tard six (6) mois après cette reddition de comptes.

Considérant que ce rapport devra démontrer le respect de l'application des conditions de versement exigées, sans quoi la retenue pourra ne pas être recommandée pour versement, ou un remboursement des versements reçus en trop pourra être exigé, le cas échéant.

Considérant la liste des travaux réalisés pour le seuil d'immobilisations devront être présentés avec la reddition de comptes.

Considérant que les coûts devront avoir été engagés avant la fin du programme et avoir été payés au moment du dépôt du rapport de l'auditeur. Nonobstant ce qui précède, aux fins uniquement des travaux de l'auditeur, les retenues contractuelles appliquées sur des travaux réalisés doivent être considérées comme payées.

Il est proposé par : M. Réjean Champagne

Appuyée par : M. Michel Roy

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton en tant qu'auditeur pour la reddition de comptes concernant la TECQ 2019-2024, et ce, pour un tarif qui se situe entre 3 500 \$ et 4 250\$, taxes en sus, basé sur l'offre de services datée du 8 janvier 2025.

Adopté à l'unanimité.

8.4 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE CLIGNOTANTE À L'INTERSECTION DES ROUTES NO 133 ET NO 239 AUPRÈS DU MTQ - AUTORISATION

Considérant la demande d'une citoyenne en regard à la « réinstallation de la lumière clignotante à l'intersection des routes no 133 et no 239 » en date du 9 janvier 2025;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. Réjean Champagne

Appuyé par : M. Martin Cournoyer

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil transmette au MTQ ainsi qu'une copie de la demande au député M. Jean-Bernard Émond, Député de Richelieu, afin que le dossier de la « réinstallation de la lumière clignotante à l'intersection des routes no 133 et no 239 » soit analysé pour des fins de sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ÉTANGS AÉRÉS - RENOUELEMENT DU CONTRAT NORDIKEAU, PÉRIODE D'ENVIRON 6 MOIS - AUTORISATION

- ▲ Considérant les obligations reliées à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;

Considérant l'offre de services du 15 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. Martin Cournoyer

Appuyé par : M. Réjean Champagne

IL EST RÉSOLU :

De mandater la compagnie Nordikeau pour une période maximale de 6 mois (du 1^{er} janvier au 31 mai 2025) au montant de 2 790,00 \$ / mois, plus taxes, et ce, pour des besoins mensuels, tel que décrit dans l'offre de services.

Adopté à l'unanimité.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. CORRESPONDANCE

- Nouveau Programme d'entente en patrimoine (PEP) 2025-2027 du ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- Nos Pee-Wee contre le cancer, édition 2025, soutien financier ou de don;
- Rapport Service protection intervention urgence Sorel-Tracy décembre 2024;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS – (20 minutes)

- Les citoyens présents sont invités à poser des questions.

RÉSOLUTION # 21-25

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : M. Michel Roy
Appuyé par : M. Réjean Champagne

QUE l'assemblée soit levée à 20h20.

Adopté à l'unanimité.



CARREFOUR
COMMUNAUTAIRE
L'ARC-EN-CIEL

adhésion et renouvellement 2025

CARTE MEMBRE

Les avantages d'être membre du Carrefour communautaire L'Arc-en-Ciel :

Exclusivités :

- Réductions sur les frais d'inscription aux activités et programmes
- Priorité pour les inscriptions

Participation :

- Droit de vote à l'Assemblée générale annuelle (AGA)
- Possibilité de siéger au conseil d'administration et de proposer des idées

Avantages sociaux :

- Sentiment d'appartenance
- Opportunités de tisser des liens sociaux et d'élargir son réseau



info@ccaec.ca
450 785-2874

Festi-Neige de Sainte-Victoire

SAMEDI 22 FÉVRIER 2025

LIEU : CLUB DE GOLF CONTINENTAL
(1567 CH. DES PATRIOTES, SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL)

13H00 À 16H30

PROGRAMMATION:

- ◆ Jeux gonflables (Groupe Anim-Actions)
- ◆ Animation DJ KING KONG
- ◆ Tire sur neige (érablière Beauchemin)
- ◆ Mascotte et animation ambulante
- ◆ Petite ferme
- ◆ Chasse aux trésors
- ◆ Bar à l'intérieur
- ◆ Restaurant ouvert sur place
- ◆ Carré de neige animé, jeux d'adresse et mini putt
- ◆ Feux de foyer et ambiance festive !

**MARCHE
HIVERNALE ANIMÉE
AVEC CÉLINE GARIÉPY**

10h30 à 11h30

Départ: Golf Continental

Information supplémentaire:

450-782-3111 poste 228

Bianka Provençal, Technicienne en loisirs

Soccer 2025

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
SI TU ES NÉ EN 2020 OU AVANT, LE SOCCER C'EST POUR TOI!

Inscription en ligne:

24 février au 14 mars 2025

<https://stevictoiredesorel.appvoila.com/fr/>

Une fois votre profil créé et accepté par la municipalité

Veillez: **1-Cliquer sur l'onglet Loisirs**

2- Cliquer sur l'onglet Activités afin de procéder à l'inscription de votre enfant



assurez-vous que votre enfant soit enregistré sur votre profil dans l'onglet *Les membres de ma famille* avant de faire son inscription

Politique de frais de retard : **Après le 14 mars 2025 : 15\$ de plus par enfant.**

Politique de remboursement : Aucun remboursement de frais d'inscription après le 1er mai 2025

**Pour les résidents de
Sainte-Victoire-de-Sorel et St-Ours**

75\$ pour le 1er enfant

60\$ pour le 2e enfant

37.50\$ pour le 3e enfant et plus

Pour les non-résidents

85\$ par enfant

Citoyens de St-Ours:

**Veillez communiquer avec nous
au 450-782-3111 POSTE 228
avant de faire votre inscription
afin de bénéficier du tarif
résident**

Équipes:

Afin d'avoir des équipes équilibrées, aucune demande de jumelage entre les jeunes ne sera acceptée. Il est important de noter que la priorité pour former les équipes sera attribuée aux jeunes inscrits lors de la période d'inscription.



POUR INFORMATION :
BIANKA PROVENÇAL, COORDONNATRICE DES LOISIRS
450-782-3111 POSTE 228

Pistes de ski de fond

Plusieurs départs différents qui s'étendent sur plus de 20km.
3 boucles différentes avec plusieurs niveaux, débutant à intermédiaire

Consulter le lien suivant pour connaître l'état des pistes:

<https://www.tourismeregionsoreltracy.com/fr/visiter/piste-de-ski-de-fond-sorel-tracy/>



Télécharger l'application AVANZA MAP via Play Store ou App Store
et scanner le code QR CI-DESSOUS, afin de consulter la carte
des sentiers et d'avoir votre position en temps réel sur les pistes.



Avenza Maps

Information: bprovencal@saintevoirredesorel.qc.ca

Téléphone: 450-782-3111 poste 228

CAMP DE PERFECTIONNEMENT DE SOCCER - HIVER 2025



La municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel lance officiellement ses inscriptions pour le **camp de soccer** en collaboration avec l'enseignante Alexandra Villiard.

Les cours se tiendront les dimanches matins au **Centre récréatif Lemay-Tellier**.

SÉANCES

16-23 FÉVRIER
16-23-30 MARS
6-27 AVRIL
4-18-25 MAI

GROUPES

7-9 ANS: 8H30 À 9H30
10-12 ANS: 9H30 À 10H30
13-15 ANS: 10H30 À 11H30

INSCRIPTION:

Du 20 janvier au 7 février 2025

** En ligne: <https://stevictoiredesorel.appvoila.com/fr/> **

COÛT:

120\$ pour
la session

Pour informations:

Bianka Provençal, Technicienne en loisirs
bprovençal@saintevoireresorel.qc.ca
450-782-3111, poste 228





INSCRIPTIONS HIVER 2025

COURS DE DANSE EN LIGNE COUNTRY

Une nouvelle session débute dès le 20 janvier 2025 jusqu'au 17 avril 2025
Session de 12 cours, de 19h à 21h, dès le 20 janvier
(pas de cours durant la semaine de relâche)

St-Roch-de-Richelieu, Contrecoeur*, St-Ours, Ste-Victoire-de-Sorel

Coût: St-Roch, St-Ours, Ste-Victoire
Session complète: \$120 (soit \$10 / cours de 2h)
à la porte: \$13 / cours

Contrecoeur: Session de 11 cours, de 19h à 21h, dès le 28 janvier
\$110 par participant/résident (Inscription obligatoire)

Contactez-nous
Steve et Marilyn 450.561.5544

www.longlivecowboy.com



Bibliothèque Ste-Victoire

Horaire de la bibliothèque

Les mercredis de 13h à 14h30 et de 19h à 20h.

Les dimanches de 10h à 11h30.

Lorsque la température ne sera pas clémentes les jours de bibliothèque, veuillez appeler avant de vous déplacer.



Heures d'ouverture

Mercredi: 13h-14h

Mercredi: 19h-20h

Dimanche: 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

CALENDRIER

DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

JANVIER À DÉCEMBRE 2025

V I V
A N T
I C I



SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

MRC 
DE Pierre-De Saurel

Suivez-nous sur 
[mrcpierredesaurel.com](https://www.mrcpierredesaurel.com)

JANVIER 2025

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

FÉVRIER 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MAI 2025

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

MARS 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN 2025

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4  	5
6	7	8	9	10	11   	12
13	14	15	16	17	18  	19
20	21	22	23	24	25  	26
27	28	29	30	31		

OCTOBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3  	4
5	6	7	8	9	10   	11
12	13	14	15	16	17   	18
19	20	21	22	23	24  	25
26	27	28	29	30	31   	

AOÛT 2025

D	L	M	M	J	V	S
					1  	2
3	4	5	6	7	8   	9
10	11	12	13	14	15  	16
17	18	19	20	21	22  	23
24	25	26	27	28	29  	30
31						

NOVEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7  	8
9	10	11	12	13	14   	15
16	17	18	19	20	21  	22
23	24	25	26	27	28  	29
30						

SEPTEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5   	6
7	8	9	10	11	12  	13
14	15	16	17	18	19  	20
21	22	23	24	25	26  	27
28	29	30				

DÉCEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5 	6
7	8	9	10	11	12 	13
14	15	16	17	18	19  	20
21	22	23	24	25	26 	27
28	29	30	31			

LÉGENDE DES COLLECTES



Bac à déchets



Bac de matières organiques



Bac de récupération



Encombrants



Sapin de Noël



Branches
(attachées en paquets)



Résidus verts
(déposés dans des sacs en papier ou en plastique orange ou transparent)

ÉCOCENTRE

3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy
Sortie 135 de l'autoroute 30 (chemin du Golf)
Tél. : 450 908-0784 | 450 743-2703

Horaire hivernal

(à compter du 5 décembre 2024 au 30 mars 2025)

- jeudi au samedi, 9 h à 16 h

Horaire d'été (à compter du 2 avril 2025)

- mercredi au dimanche, de 9 h à 16 h 15

Service gratuit offert aux résidents de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence (permis de conduire).



ENCOMBRANTS RÉCUPÉRÉS EN BORDURE DE RUE

SELON LE CALENDRIER DES COLLECTES

- ✓ **MATIÈRES ACCEPTÉES** : meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.
- ⊘ **MATIÈRES REFUSÉES** : matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

! Les encombrants ne sont pas triés et sont envoyés directement à l'enfouissement. Les objets en bon état doivent donc être apportés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy.

*Les gros électroménagers résidentiels contenant des halocarbures peuvent être collectés sur demande en contactant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.

♻️ 100 %

MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES :

contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX :

huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES :

téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.

Le tri des matières est obligatoire sur place.

L'usage des bacs roulants est interdit à l'écocentre, et ce, même pour faciliter le transport des matières.

Aucune matière provenant d'entreprises commerciales n'est acceptée.



RECYCLEZ VOS CAPSULES NESPRESSO

Conservez vos capsules dans un sac et apportez-les aux points de dépôts officiels :

Recyclo-Centre

(165, av. de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy)

L'Écocentre régional Pierre-De Saurel

(3145 Rue Joseph Simard, Sorel-Tracy)

OUTIL DE TRI

Consultez le site mrcpierredesaurel.com pour accéder à un outil de tri et une alerte-collecte.

Suivez-nous sur 

Pour plus de renseignements :
450 743-2703 ou mrcpierredesaurel.com

MRC
DE Pierre-De Saurel

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 \$ / HEURE	50 \$ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 \$ / JOURNÉE	250 \$ / JOURNÉE

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1

INFO SANTÉ: 8-1-1

INFO ROUTE: 5-1-1

MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque: 450-782-3111 #230

Braconnage (S. O. S.): 1-800-463-2191

Bureau de poste: 450-782-3059

Centre récréatif: 450-782-2406

Chalet Jean-Morin: 450-782-3112

Chalet Pierre-Arpin: 450-782-3307

SPAD (contrôle animalier) : 1-855-472-5700

Croix Rouge Canadienne: 1-877-362-2433

École Ste-Victoire: 450-746-3511

Fabrique (Église): 450-782-2127

